Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_11-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2026

Date de la convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le trente janvier 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent		Absent		LANOËS Maëlys	X		
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille		Excusé	EON
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri	X		
CADORET Sandrine	X			LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole		Excusée	CADORET	SANOU Myriam		Excusée	
GALLAIS Jean-Luc		Excusé	BAYON	*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	12	3	15

D2026-02-11 - FINANCES – Vote des tarifs des services communaux 2026 et ajout d'un tarif « vente de livre déclassé »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Finances Publiques,
Vu l'avis de la Commission finances du 12 janvier 2026

Certains services à la population peuvent être refacturés aux administrés, soit en totalité, soit partiellement. Ces services nécessitent donc de fixer leur tarification par délibération afin qu'ils soient valides.

Par ailleurs, à la demande de Service de Gestion Comptable de la DGFIP, les tarifs des différents services, jusqu'ici votés dans des délibérations séparées, sont rassemblés dans une seule et même délibération, afin de faciliter leur suivi, à la fois par les services de la DGFIP, par les services municipaux et par les élus. Ceux-ci ne sont pas forcément modifiés.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_11-DE

LOCATION DE SALLE PONCTUELLE – PARTICULIERS
Délibération initiale : 2024.05.029

		TARIFS
Grande salle « La Lande »	Sans cuisine	**500 €**
		750 €
	Avec cuisine	**600 €**
		850 €
		TARIFS
Petite salle « La Fontaine »		**300 €**
		500 €
	Forfait spécial Commune 4h	100 €
		130 €
		TARIFS
Forfait 2 salles		**700 €**
		1 000 €
Cautions	Non encaissé Sauf problème	750€ + 250€
		500€
Particuliers et montants	Si matériel détérioré(encaissé)	Coût de réparation ou rachat +50%
	Si déclenchement non justifié de l'alarme incendie (encaissé)	100€

LOCATIONS SALLES
ACTIVITES ASSOCIATIVES AVEC INTERVENANT REMUNERE OU NON ASSOCIATIVES
Délibération initiale : D 2024.05.029

Indemnité annuelle	Encaissé		**200 €**
Caution	Non encaissé	Dégâts	200 €
		Ménage	50 €

LOCATIONS SALLES
ACTIVITES ASSOCIATIVES SANS INTERVENANT EXTERIEUR – ponctuelle ou récurrentes

Gratuité

Caution	Non encaissé	Dégâts	200 €
		Ménage	50 €

RESTAURANT SCOLAIRE (tarif par repas)
Délibérations initiales : 2022.06.037 et 2021.05.25

QF 1 600€		QF 2 601 -800€		QF 3 801 – 1100€		QF 4 1101 – 1300€		QF 5 Plus de 1301€	
Trinitains	Hors commune	Trinitains	Hors commune	Trinitains	Hors commune	Trinitains	Hors commune	Trinitains	Hors commune
3.96€	4.21€	4.18€	4.43€	4.40€	4.65€	4.62€	4.87€	4.75€	5€

Repas Adulte : 5,95€ / repas

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_11-DE

GARDERIE – ALSH Délibération initiale : 2016.033	
Garderie	0,50 € le ¼ d'heure
ALSH mercredi ou vacances	Service géré par la commune de Surzur – Application de leurs tarifs

CIMETIERE Délibération initiale : 2018.040		
Concessions	**DUREE**	**TARIFS**
	15 ans	150 €
	30 ans	250 €
Colombarium	**DUREE**	**TARIFS**
	15 ans	500 €
	30 ans	950 €
Cavurne	**DUREE**	**TARIFS**
	15 ans	350 €
	30 ans	420 €

REGIE MULTI-SERVICE : PHOTOCOPIE, ANIMATION, LOCATION MOBILIER Délibération initiale : D 2025.03.10	
Photocopie A4 noir et blanc	0.20€ la photocopie
Photocopie couleur A4	0.50€ la photocopie
Photocopie A3 noir et blanc	0.40€ la photocopie
Location 1 table	3€ la table pour 1 week-end
Location 1 chaise	1€ la chaise pour 1 week-end
Animation bien -être / nature / médiathèque…	5€ /animation ou gratuité selon quotient familial
Ouvrages issus du désherbage	0.10€ le magazine 0.50€ pour un livre courant 1€ pour un grand livre

LOYER LOGEMENT ET LOCAL COMMUNAL Délibérations initiales : 2023.05.28 et D.2023.05.27 et D 2023-12-066	
Habitation 21 rte d'Armorique	900€ / mois hors charges avec indexe
Boulangerie	Loyer 574,74€ au 25/10/22 Indexé 646,39€ en octobre 2025
Triskell cellule	500€/mois avec indexe

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC Délibération initiale : D 2022.11.062	
Emplacement 1 occupation/semaine	10€ /mois soit 120€ / an
Branchement électrique pour 1 jour d'occupation / semaine	15€ / mois soit 180 € / an
1 occupation/ semaine 1 an	Soit forfait : 300€ / an
Plusieurs occupations / semaine 1 an	Forfait : 500€ / an

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_11-DE

MEDIATHEQUE Délibération initiale : D 2019.023	
Abonnement « public extérieur commune »	15€/an

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **VALIDER** les tarifs pour les services communaux énumérés ci-dessus, notamment les nouveaux tarifs pour la vente d'ouvrages déclassés
- **AUTORISER** les services à les communiquer aux administrés et à les appliquer

Voté par : 15 voix Pour dont 3 pouvoirs, unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

La secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire
Vincent ROSSI

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 12 février 2026, Le Maire :
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication*

Retour de Préfecture tamponné le : / 02 /2026